

Le 27 juillet 2018

COMMUNIQUÉ UNITÉ D'ACCREDITATION LOTO-QUÉBEC (SPGQ)

Nouvel avis de grève

Bonjour,

Nous vous informons que le conseil d'accréditation Loto-Québec (vos délégués) a voté lundi le 23 juillet pour l'envoi d'un nouvel avis de grève pour les journées des **jeudi 16 août (à partir 00h01), vendredi 17 août, samedi 18 août, dimanche 19 août pour se terminer le lundi 20 août 7h00.**

Cette nouvelle action s'impose donc face au refus de bouger de l'employeur sur ces principaux enjeux:

- la **rémunération**: Dans l'info-négo du 20 juillet, nous indiquions que le gain net équivaldrait à une augmentation de la rémunération d'environ 0,3%* par an. Cette semaine, l'employeur a légèrement bougé proposant de changer le forfaitaire de 2% prévu en 2015 par une augmentation de 2%. Mais cette modification en bout de ligne ne fait changer l'augmentation annuelle moyenne pour les 5 premières années que de 0,3% à 0,7%, ce qui est nettement en dessous de l'inflation.
- les **mises à pieds**: l'employeur change de vocabulaire mais son intention reste la même, soit de faire des mises à pied ciblées sans égard à l'ancienneté ou au cursus professionnel/académique des individus. La semaine dernière, l'employeur parlait de mises à pied par spécialité. Maintenant, il parle d'exigences de l'emploi, ce qui revient au même. Rappelons que sur ce point fondamental, nous en sommes toujours au même point par rapport à la première journée des négociations
- les **journées de maladie**: l'employeur maintient la diminution de 2 journées de maladie
- **plusieurs de nos demandes à incidence monétaire** sont aussi refusées pour le moment; exemple: temps supplémentaire à temps et demi à partir de 36ième heure, augmentation des vacances, etc.

Lors de l'assemblée générale du 18 juin, nous avons mentionné que le libellé du vote de grève était en jours de grève permettant une plus grande souplesse par rapport au choix du moment opportun. Nous avons expliqué que les grèves devraient surtout se tenir les fins de semaine mais que pour des raisons stratégiques, nous pourrions parfois décider de tenir des grèves pour des journées complètes durant la semaine de travail.

Vous comprendrez que nous devons absolument agir et rester fermes. Si vous voulez que le comité de négociation se fasse entendre à la table, appuyez-nous! Nous travaillons fort pour nous tous, les professionnels de Loto-Québec afin d'avoir de l'employeur du respect et de la reconnaissance pour les 1,2 et 1,3 milliards de profits qu'il se vante d'avoir eu.

Nous vous donnerons tous les détails de la prochaine grève dans une communication ultérieure. Pour toute question, vos délégués sont à votre disposition pour y répondre.

Le comité de négociation apprécie grandement votre appui et surtout vous en remercie!

François-D. Dupont

Stéphanie Lopez

Gervais Hudon

Émilie Lachance, négociatrice

Le comité de négociation (accréditation Loto-Québec)

* Plusieurs membres nous ont demandé d'où venait le 0,3% d'augmentation de la rémunération. Voici l'explication :

- En **2014**, notre salaire à l'échelon 18 pour la plupart d'entre nous était de 82 932\$. Si nous ajoutons le boni cible de 6% (4 976\$), cela signifie que notre rémunération totale à laquelle nous pouvions nous attendre était de **87 907\$**.
- L'employeur propose des augmentations de 2% à la condition de perdre le boni. En appliquant des augmentations de 2% par an sur 4 ans, et en enlevant la valeur des deux journées de maladie (577\$), cela nous amène à une rémunération totale de **89 191\$ en 2019**, soit à peine 1284\$ de plus qu'en 2014, ce qui équivaut à 1,46% d'augmentation sur une période de 5 ans (0,3 % par an). En calculant, des augmentations de 2% sur 5 ans (dernière proposition de l'employeur), nous arrivons à une augmentation de 0,7% par an, ce qui est encore une fois nettement en-dessous de l'IPC.